

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Edito B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs  Chaque annonce répétée : moitié prix ! Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION;  
 CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Tribunal spécial (Affaires de détournement de deniers publics) .....	1
Avis d'appel d'offres (Fourniture de carburants au parc automobiles et engins de la commune de Lomé) ..	2

### ORDONNANCE No 10 du 11 novembre 1983

Nous Kossi AWANYOH, président du Tribunal Spécial chargé de la Répression des détournements de deniers publics ;

Vu l'ordonnance n° 18 du 13 Septembre 1972 instituant ledit Tribunal, modifiée par l'ordonnance n° 80-9 bis du 7 janvier 1980 ;

Ensemble l'avis de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de céans ;

Fixons ainsi qu'il suit les dates d'audience pour le jugement des affaires suivantes :

Date d'audience	Intitulé	Services, Administrations ou Etablissements intéressés
Lundi 5 décembre 1983 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Kouto Mawulikplimi.	CEET — Atakpamé
Mardi 6 décembre 1983 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : 1 — Wilson-Bahun Adjé (Emmanuel) 2 — Hle Komlan Gabianu (Gabriel) 3 — Djato Poidy Nakpane (Innocent)	OPAT
Mercredi 7 décembre 1983 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : 1 — Lawson Laté Sodegbe (Léopold) dit (Léo) 2 — Kili Ayéli.	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
Jeudi 8 décembre 1983 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Boukari Batiéni dit Maman (en fuite)	Staï-Pêche
Vendredi 9 décembre 1983 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : 1 — Lawson-Helu Aboki 2 — Kpedenou Kodjo Kuzudzu 3 — d'Almeida Messan	Société Autonome des Télécommunications Internationales

Disons que la présente Ordonnance sera à la diligence de Monsieur le Commissaire du Gouvernement, publiée conformément à la loi.

Fait en Notre Cabinet, au Palais de Justice à Lomé, le onze novembre mil neuf cent quatre vingt trois.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

LOME, le 11 novembre 1983

Le greffier en chef du Tribunal Spécial  
Komlan Fanou Dagba

**ROLE D'AUDIENCE**

*Lundi 5 décembre 1983 à partir de 8 heures*

Kouto Mawuikplimi — détenu

Détournement de deniers publics d'un montant de 4.087.025 francs.

*Mardi 6 décembre 1983 à partir de 8 heures*

1° — Wilson-Bahun Adjé (Emmanuel) — détenu

2° — Hle Komlan Gabianu (Gabriel) — détenu

3° — Djato Poidy Nakpane (Innocent) — détenu

Détournement de deniers publics d'un montant de 7.243.187 francs.

*Mercredi 7 décembre 1983 à partir de 8 heures*

1° — Lawson Laté Sodegbe (Léopold) dit (Léo) — détenu

2° — Kili Ayéli — détenu

Détournement de deniers publics d'un montant de 57.147.500 francs.

*Jeudi 8 décembre 1983 à partir de 8 heures*

Boukarj Batiéni dit Mamon — en fuite

Détournement de deniers publics d'un montant de 3.953.600 francs.

*Vendredi 9 décembre 1983 à partir de 8 heures*

1° — Lawson-Heru Abokj — détenu

2° — Kpedenou Kodjo Kuzudzu — détenu

3° — d'Almeida Messan — détenu

Détournement de deniers publics d'un montant de 800.829 francs.

LOME, le 14 décembre 1983

Le Greffier en Chef

Komlan FANOU DAGBA

**Avis d'Appel d'offres**

Fourniture de carburants pour la Commune de Lomé

Le maire de la ville de Lomé lance un appel d'offres pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement pendant l'année 1984 du parc automobile et engins de la commune de Lomé.

Le devis programme de cette fourniture ainsi que tous les renseignements complémentaires pourront être demandés au secrétariat général de la mairie de Lomé contre remise de deux paquets de papier duplicateur 21 X 29,7.

Les soumissions rédigées suivant la forme indiquée au devis programme, devront parvenir, par pli recommandé ou être déposées le 14 décembre 1983 avant onze (11) heures locales à l'adresse suivante :

M. le président de la commission consultative des marchés. Présidence de la République à LOME.

L'ouverture des plis, qui ne sera pas publique, aura lieu dans la salle de réunion de la commission consultative des marchés.

Lomé, le 25 novembre 1983

Le maire, E. K. Fourn